

Code de conduite pour les partenaires commerciaux Coopérative des entreprises ZFV

En collaboration avec ses partenaires, la Coopérative des entreprises ZFV crée des lieux de rencontre inspirants, qui enthousiasment par leur hospitalité et leurs expériences authentiques. Fondée en 1894 par des femmes visionnaires de la bourgeoisie zurichoise, elle accorde aujourd'hui encore une importance particulière à la durabilité et à l'innovation. Nos activités sont invariablement orientées vers nos valeurs, à savoir «esprit pionnier», «humanité» et «responsabilité».

Nous nous investissons pour le bien commun dans le secteur de la restauration, de l'hébergement et de l'assistance, dans des modes de vie et de travail sains et durables, l'environnement, l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion. Avec la déclaration de principe de ZFV sur les droits de l'homme, nous reconnaissons également notre responsabilité afin de promouvoir, avec nos partenaires commerciaux, le respect des droits de l'homme ainsi qu'une création de valeur durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils appliquent ces normes à leurs fournisseuses et fournisseurs et sous-traitant-e-s. Un comportement intègre et licite constitue le fondement de toutes nos actions.

Nous nous réjouissons d'entretenir une bonne collaboration avec vous.



1 Domaine d'application

Le code de conduite s'applique à tous les partenaires commerciaux de ZFV. En font partie les fournisseuses et fournisseurs, les partenaires contractuels, les sous-traitant-e-s, y compris les personnes et les entreprises qui favorisent la distribution (agent-e-s, intermédiaires, etc.) et les autres personnes entretenant des relations d'affaires avec ZFV.

2 Conditions de travail équitables

Ils veillent, dans leur entreprise, leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement, aux éléments suivants:

2.1 Protection contre la discrimination

Ils veillent à créer un environnement dans lequel les membres du personnel font l'objet d'une égalité de traitement, indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur âge, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur handicap ou de toute autre caractéristique protégée. Aucune discrimination ni aucun désavantage de quelque nature que ce soit ne sera toléré.

Ils veillent à ce que l'environnement de travail soit empreint de respect mutuel et que le harcèlement, le mobbing ou toute forme de comportement inapproprié n'y aient pas sa place.

2.2 Santé et sécurité

Ils assurent des conditions de travail sûres et saines dans leur entreprise, leurs opérations ainsi que tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Cela signifie que toutes les règles de santé et de sécurité au travail en vigueur sont respectées et que des mesures sont prises pour minimiser les accidents, les blessures et les risques pour la santé.

2.3 Protection des données et sécurité des données

Ils respectent la vie privée et les informations confidentielles de tous les membres de leur personnel et de tous leurs partenaires commerciaux et protègent les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive.

3 Responsabilité sociale, droits de l'homme

Ils s'engagent à respecter et à promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans leur entreprise, leurs établissements et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Cela signifie qu'ils rejettent strictement toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou de traite des êtres humains et qu'ils veillent à ce que les droits de l'ensemble du personnel soient respectés. Ils veillent à ce que les conditions de travail soient équitables et à ce que la liberté des collaboratrices et collaborateurs de créer des syndicats et de mener des négociations collectives soit pleinement garantie. Ils respectent la législation du travail en vigueur et s'engagent à préserver les moyens d'existence.

4 Durabilité et environnement

Ils veillent à une utilisation responsable des ressources naturelles dans leur entreprise, leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement et réduisent autant que possible les impacts négatifs sur l'environnement.

Cela signifie qu'ils respectent toutes les réglementations environnementales en vigueur et qu'ils prennent des mesures pour réduire les émissions, les déchets et la consommation d'énergie, ainsi que pour utiliser les ressources de manière efficace.

5 Prévention de la corruption

Ils interdisent toute forme de corruption, de pots-de-vin ou d'avantages indus dans leur entreprise, leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Ils interdisent les cadeaux à des particuliers ou à des fonctionnaires, qui visent à influencer des décisions commerciales ou à les inciter de toute autre manière à manquer à leurs obligations.

6 Minéraux de conflits

Ils veillent à ce qu'aucun des produits qu'ils fournissent ne contienne de minéraux de conflits qui pourraient contribuer à financer des conflits armés ou à soutenir des violations des droits de l'homme. Ils sont tenus d'exercer un devoir de diligence raisonnable conformément aux lignes directrices de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables.

7 Confidentialité et cybersécurité

7.1 Communication et confidentialité

Ils veillent à une communication transparente dans leur entreprise, leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Ils protègent les informations confidentielles qu'ils reçoivent dans le cadre de notre collaboration comme s'il s'agissait des leurs.

7.2 Cybersécurité

Ils garantissent un niveau élevé de cybersécurité dans leur entreprise, leurs opérations et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Cela signifie qu'ils prennent des mesures raisonnables pour protéger les systèmes numériques, les données et les informations contre les accès non autorisés, les abus, le vol et la perte. Ils veillent à ce que tous les membres du personnel soient sensibilisés aux risques de la cybercriminalité et suivent les protocoles de sécurité appropriés.

7.3 Qualité et sécurité des produits

Ils veillent à ce que tous les produits et services qu'ils fournissent répondent aux normes de qualité et de sécurité les plus élevées. Leurs produits doivent être conformes à la fois à la législation et aux normes nationales et internationales en vigueur et ne doivent pas présenter de risque pour la santé ou la sécurité des consommatrices et consommateurs finaux.

8 Audits

Ils acceptent d'être soumis à des audits ou à des vérifications afin de garantir le respect du présent code de conduite. Nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées en cas de non-respect, y compris de mettre fin à la relation commerciale.

9 Speak Up et points de contact

Le présent code de conduite est le fondement permettant de garantir un comportement intègre et conforme aux règles de la part des partenaires commerciaux et de leurs chaînes d'approvisionnement. Le présent code de conduite est en accord avec nos valeurs et nos directives internes.

Si nous apprenons qu'il y a eu un comportement inapproprié, soit dans notre domaine d'affaires, soit chez nos fournisseuses et fournisseurs, nous y donnons suite immédiatement.

C'est pourquoi nous encourageons tous nos partenaires commerciaux à nous signaler tout comportement inapproprié commis par nos collaboratrices et collaborateurs, nos fournisseuses et fournisseurs et leurs chaînes d'approvisionnement. C'est le cas lorsqu'ils ont constaté ou soupçonnent une violation de la loi, du code de conduite de ZFV ou du code de conduite pour les partenaires commerciaux. Nous souhaitons également être avertis lorsqu'il risque d'y avoir un tel comportement inapproprié sur le plan juridique.

Les signalements peuvent être effectués par e-mail melden@zfv.ch. Ils sont reçus par la direction Legal.

En outre, il est possible d'envoyer un signalement par l'intermédiaire de notre Speak Up Line basée sur le Web.



Ce système d'alerte n'est pas seulement à la disposition des membres de notre personnel, mais aussi de tiers comme canal de signalement. Les signalements peuvent être émis par oral et par écrit, dans différentes langues, 24 heures sur 24. Il est également possible de faire des signalements anonymes. Ce système nous permet également de communiquer avec les personnes signalant des cas de manière anonyme.

Signalements et protection des auteurs de signalements

Nous prenons au sérieux tous les signalements que nous recevons et nous y donnons suite. Notre objectif est d'améliorer notre comportement et celui de nos fournisseuses et fournisseurs et de mettre fin aux comportements inappropriés.

Les signalements par l'intermédiaire de ce système sont reçus par la direction Legal.

10 Attestation de conformité

Chaque fournisseuse ou fournisseur de ZFV doit signer la présente attestation par laquelle elle ou il reconnaît et confirme respecter les principes et les exigences du code le plus récent.

ZFV fait régulièrement examiner le présent code et, le cas échéant, des modifications sont apportées. Les modifications importantes sont constamment communiquées aux fournisseuses et fournisseurs. Les partenaires commerciaux trouveront la version la plus récente du code sur le site Internet de ZFV.

Nous soussignés, certifions par la présente:

Que nous avons reçu et pris connaissance de la présente version du code de conduite pour les partenaires commerciaux et que nous respectons intégralement les principes et les exigences – en plus de nos obligations en vertu des contrats de livraison avec ZFV.

Par la présente, nous le confirmons _____
(raison sociale)

Date: _____

Nom:

Fonction:

Nom:

Fonction:

Version 1
Coopérative des entreprises ZFV
État: 1er octobre 2024

© Genossenschaft ZFV-Unternehmungen

